

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 05 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq mai à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 26 avril 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 36

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Stéphanie FRESNAIS, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Didier PAPELOUX, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS, Michel THOMASSON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Guillaume CAPARD, David MULLER, pouvoir à Fabienne LOUIS, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Delphine PANDO, pouvoir à Sylvie DE GAETANO, Didier QUENOUILLE, pouvoir à Michel MARESCOT, David REVERT, pouvoir à Patrice BRIERE, Patrice ROBERT, pouvoir à Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D052_050523

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)
DE PRE-PROGRAMMATION URBAINE
OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE
ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE SUR LES COMMUNES DE
TROUVILLE-SUR-MER ET VILLERVILLE
Avenant n°3 - Modification modalités de paiement
Autorisation**

Il est rappelé que, lors de sa séance du 1^{er} juillet 2017, le Conseil Communautaire a autorisé la passation d'un marché d'études selon la procédure adaptée, afin d'accompagner la Communauté de Communes

dans la pré-programmation urbaine de l'aménagement de la zone d'activité économique communautaire, sur les communes de Trouville-sur-Mer et Villerville. Le marché a été conclu avec le Groupement composé de Siam Conseils (mandataire), ATAUB architectes, Espace Libre Paysage, Infra Services, Ecomobilités, Territoires & Connexions, Ernst&Young (EY).

Par délibération n°41 du 29 mars 2019, le Conseil Communautaire a autorisé la passation d'un avenant n°1 concernant les délais d'exécution (prolongation de la tranche ferme) et la répartition des paiements avec ledit groupement.

Par délibération n°106 du 2 juillet 2021, le Conseil Communautaire a autorisé la passation d'un avenant n°2, pour une mission complémentaire au titre de la consultation dissociée de bureaux d'études en ingénieries environnementale, géotechnique et agronomique (compensation agricole) qui était requise.

Par délibération n°72 en date du 13 mai 2022, le Conseil Communautaire a autorisé la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pour la conception du projet d'aménagement et la constitution des dossiers de ZAC avec le groupement STUDIO MAA-SETUR, représenté par Marina AGOSTINI, Gérante et Directrice de projets chez STUDIO MAA, dont le siège social est situé 49 rue Pajol 75018 PARIS.

Le marché initial prévoit des modalités de règlement de la Phase 3 de la Tranche Optionnelle intitulée « Aide au management du processus de projet » d'un montant de 57 000,00 € H.T. comme suit : « 25% à l'issue de chacune des grandes phases de la maîtrise d'œuvre urbaine (Etudes préalables, Scénarios, Schéma d'intention, désignation aménageur).

Or, la mission de la maîtrise d'œuvre est suspendue aux résultats de l'étude environnementale qui a identifié la présence de zones humides impactant fortement l'opération d'aménagement. L'AMO de la collectivité, SIAM Conseils, accompagne celle-ci dans cette phase de recherche et de stratégie liées aux zones de compensation à trouver.

De nouvelles modalités de règlement de cette phase 3 sont donc proposées pour rétribuer cet accompagnement comme suit : « Le règlement des comptes s'effectuera par paiement trimestriel. La demande de paiement précisera l'avancement en pourcentage de chaque phase. Chaque membre du groupement conjoint restant rémunéré séparément.»

Après avis favorable du Bureau des Maires en date du 14 avril dernier, il est demandé au conseil de bien vouloir :

-autoriser la passation de l'avenant n°3 définissant de nouvelles modalités de règlement de la phase 3 telles que mentionnées ci-dessus ;

-autoriser le Président ou le Vice-Président le représentant à signer ledit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



AUTORISE la passation de l'avenant n°3 définissant de nouvelles modalités de règlement de la phase 3 de la tranche optionnelle comme suit : « Le règlement des comptes s'effectuera par paiement trimestriel. La demande de paiement

précisera l'avancement en pourcentage de chaque phase. Chaque membre du groupement conjoint restant rémunéré séparément.»

HABILITE le Président ou le Vice-Président le représentant à signer ledit avenant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

